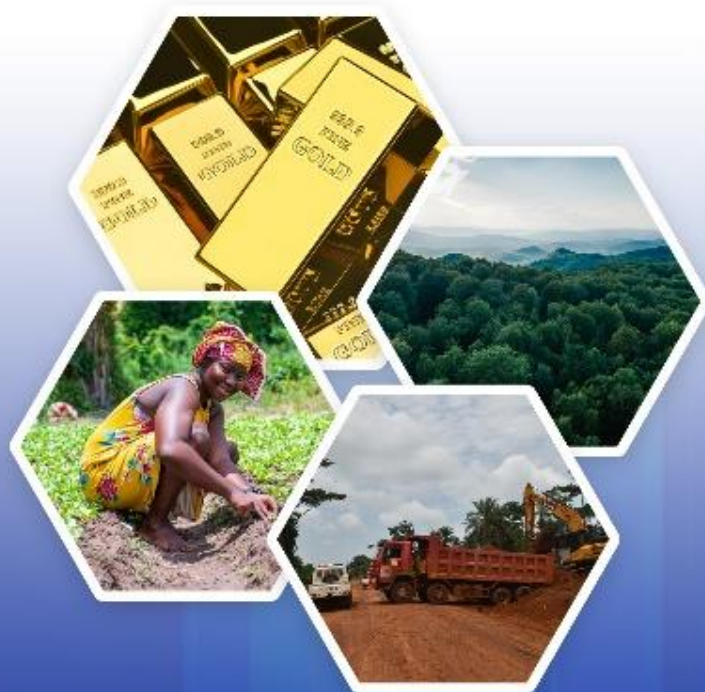




Republique Démocratique du Congo
PROVINCE DU HAUT - UELE
GOVERNEMENT PROVINCIAL

PLAN D'INVESTISSEMENT **PUBLIC 2024** PROVINCE DU HAUT-UELE **2026**



Isiro, Octobre 2023 ■ ■ ■

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	1
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
I. INTRODUCTION	5
I.1. Contexte d'élaboration du PIPP.....	6
I.1.1. Cadre Juridique.....	6
I.1.2. Cadre institutionnel.....	7
I.2. Méthodologie d'élaboration du Programme d'Investissement Public Provincial (PIPP).....	8
II. CADRE PROVINCIAL D'ELABORATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT Public Provincial.....	9
II.1. Présentation de la Province du Haut-Uele.....	9
II.1.1 Contexte Physique.....	9
II.1.2. Contexte Politico-Administratif.....	10
II.1.3. Contexte sociodémographique.....	13
II.1.4. Contexte économique.....	15
III. PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC PROVINCIAL DU HAUT-UELE	18
III.1. Méthodologie d'élaboration du Programme d'Investissement Public Provincial du Haut-Uele	18
III.2. Résultats du PIPP Haut-Uele 2024-2026.....	19
III.2.1. Source de financement (Bailleur).....	19
III.2.3. Synthèse du PIPP par Nature économique	28
III.2.4. Synthèse du PIPP Haut-Uele par Ministère	31
Tableau n° 6 Synthèse PIPP par Ministère	31
IV. EXECUTION ET SUIVI-EVALUATION DU PIPP	34
IV.1. Exécution financière.....	34
IV.2. Exécution Physique.....	35
IV.2.1. Acteurs de mise en œuvre du PIPP.....	35
IV.3. Mécanisme de suivi-évaluation du PIPP.....	36
IV.3.1. Suivi-évaluation au niveau provincial et des ETD.....	37
V. RISQUES ET FACTEURS DE REUSSITE	38
V.1. Risques	38
V.2. Facteurs de réussite	39
ANNEXES	40
BIBLIOGRAPHIE	53
EQUIPE DE REDACTION	54

SIGLES ET ABBREVIATIONS

%	: Pourcentage
CISPPIP	: Commission d'Identification et Sélection des Projets Provinciaux d'Investissement Public
BDD	: Base de données
DPB	: Direction de Programmation et Budgétisation des Investissements Publics
ETD	: Entités Territoriales Décentralisées
FC	: Francs Congolais
ODD	: Objectifs de Développement durable
PE	: Permis d'Exploitation
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
PDP	: Plan de Développement Provincial
PIP	: Programme d'Investissement Public
PIPP	: Programme d'Investissement Public Provincial
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
ZEA	: Zones d'Exploitation Artisanale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Cartographie des Villes, Communes, Territoires, Chefferies et Secteurs

Tableau n° 2 : Répartition des groupes ethniques par Territoire

Tableau n°3 : Synthèse par Bailleur

Tableau n° 4 : Synthèse PIPP par Secteur de Planification

Tableau n° 5 : Synthèse PIPP par Nature économique

Tableau n° 6 : Synthèse PIPP par Ministère

Tableau n° 7 : Risques et Moyens de Mitigation

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des coûts par Bailleur

Graphique 2 : Répartition des coûts par Secteur de Planification

Graphique 3 : Répartition des coûts par nature économique

Graphique 4 : Répartition par Ministère Provincial

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement Provincial du Haut-Uele amorce depuis peu d'importants travaux de renforcement du dispositif technique et institutionnel de planification et budgétisation stratégiques au travers l'élaboration de son Plan de Développement Provincial (PDP) assorti d'un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et de son Programme d'Investissement Public Provincial (PIPP) visant à accélérer et booster le développement économique et social de la Province.

Ces efforts visent à rencontrer les préoccupations du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) dont les objectifs ambitionnent le progrès vers l'accomplissement des Objectifs de Développement durable (ODD).

Avec l'appui financier du Gouvernement Provincial à travers son Ministère Provincial du Plan, Budget, Portefeuille, Investissement, Entrepreneuriat, Partenariat Public-Privé, Transport et Voies de communication, les travaux d'élaboration du PIPP ont été réalisés dans le but de piloter la Province du Haut-Uele vers une planification coordonnée créant une synergie de développement.

Le PIPP est un outil de référence primordial, puissant, pérenne et indispensable à la programmation des investissements publics. Il garantit la clarté, la qualité et les exigences de l'identification et de la formulation des projets. Il améliore la transparence dans le choix des projets de développement et facilite la mobilisation des ressources financières additionnelles (Instrument de plaidoyer).

Il permet en outre d'assurer une utilisation efficace des ressources disponibles tant internes qu'externes, de garantir les conditions d'une réalisation efficace et efficiente de la politique de développement socio-économique de la Province à travers les investissements et met également à la disposition des PTF et autres potentiels investisseurs des informations essentielles.

Grace à l'accompagnement technique du Ministère National du Plan à travers sa Direction de Programmation et Budgétisation des Investissements Publics (DPB) et sous le leadership transformationnel de son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province, **l'Honorable Christophe BASEANE NANGAA**, un programme d'investissement public triennal (2024-2026) crédible visant à guider les décideurs de la Province dans l'optique de faire coïncider les objectifs de leurs politiques publiques aux contraintes financières.

Ce document fait suite au PDP et en assure la mise en œuvre pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants de la Province du Haut-Uele et les autres entités voisines.

I.1. Contexte d'élaboration du PIPP

I.1.1. Cadre Juridique

Le processus d'élaboration du Programme d'Investissement Public de la Province du Haut-Uele a été conduit conformément au cadre juridique établi notamment :

- La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que révisée à ce jour,
- Les Accords internationaux signés par le Gouvernement avec les Partenaires extérieurs ;
- La Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics en RDC ;
- La Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques telle

- que modifiée par la loi n°18/010 du 09 juillet 2018 ;
- Le Décret n°23/18 du 31 mai 2023 portant gestion des investissements publics ;
 - L'Arrêté Provincial n°01/CBN/121/CAB/PROGOU/P.H-U/2021 du 11/11/2021 modifiant et complétant l'Arrêté Provincial n°01/CBN/008/CAB/PROGOU/P.H-U/2019 du 18/09/2019 fixant les attributions des ministères ;
 - L'Arrêté Provincial n°01/CBN/201/CAB/PROGOU/P.H-U/2023 du 25/10/2023 portant création, organisation et fonctionnement du cadre de concertation d'orientation et de suivi du développement durable dans la Province du Haut-Uele.

Il s'appuie également sur la Loi de finances, la Circulaire fixant les orientations spécifiques pour l'élaboration des prévisions des dépenses en capital, les instructions relatives à l'élaboration du budget de l'Etat et la nomenclature budgétaire de 2015.

1.1.2. Cadre institutionnel

Le Ministère Provincial ayant le Plan dans ses attributions assure la coordination, l'animation du PIP et constitue le portefeuille provincial des projets et programmes sectoriels d'investissement ;

Les Ministères sectoriels provinciaux contribuent à l'élaboration de la stratégie et la constitution du portefeuille provincial des projets et programmes sectoriels d'investissement ;

La Commission d'Identification et Sélection des Projets Provinciaux d'Investissement Public (CISPPIP) joue le rôle d'organe conseil d'orientation. Cet organe est à mettre en place par voie d'Arrêté du Ministre Provincial ayant le Plan dans ses attributions.

I.2. Méthodologie d'élaboration du Programme d'Investissement Public Provincial (PIPP)

Le PIPP recouvre l'ensemble des investissements des Administrations publiques à savoir, l'Administration centrale, les Provinces, les Entités Territoriales Décentralisées et les Établissements publics autonomes à caractère administratif.

Il constitue la charnière entre le PDP et les outils opérationnels de mise en œuvre à court et moyen termes (Cadre macroéconomique, Budget de l'Etat, Edit) visant la concrétisation de la politique de développement économique et social de l'Etat.

Il s'articule au Cadre des Dépenses à Moyen terme, qui est une combinaison de répartition des ressources du budget de l'Etat entre le fonctionnement et l'investissement entre les différents secteurs et les Provinces.

Les PIPP sont financés par le Pouvoir central au travers le trésor public ; les ressources propres des Provinces et éventuellement par les 40 % des transferts en Provinces ; les fonds de péréquation et par les PTF extérieurs. L'ensemble des projets et programmes des provinces sont intégrés dans le PIP national, ce dernier requiert un processus itératif de programmation.

II. CADRE PROVINCIAL D'ELABORATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC PROVINCIAL

II.1. Présentation de la Province du Haut-Uele

II.1.1 Contexte Physique

Créé en 1956 avec le statut de District, le Haut-Uele est devenu l'une de 25 Provinces, plus la ville de Kinshasa, que compte la République Démocratique du Congo à la suite du démembrement de l'ancienne Province Orientale intervenu en 2015. Il est compris entre 1° 15' et 5° 30' de latitude Nord et 26° 20' et 30° 40' de longitude Est.

Situé à l'extrême Nord-Est de la République Démocratique du Congo, le Haut-Uele couvre une superficie de 89.683 km² et partage ses frontières au Nord avec la République du Soudan du Sud et la République Centrafricaine ; à l'Est par la Province de l'Ituri ; à l'Ouest par la Province du Bas-Uele et au Sud par la Province de la Tshopo.

Le relief du Haut-Uele est peu accidenté où pointent quelques monts et collines tels que : les monts Asongo, Firo, Bakengo, Kai, Lindimbia, Apelemba, etc.

C'est une région constituée de bas plateaux qui s'étendent de Niangara à l'Ouest à Faradje, à l'Est.

Dans la partie Sud, à Isiro, se détachent des chaînons non allongés, à bords souvent abrupts, correspondant aux monts de Fer présents aussi à Rungu, Wamba et Mungbere. Plus à l'Ouest, dans le Territoire de Watsa, apparaissent de hauts plateaux d'altitude moyenne supérieure à 1000m. Si l'on excepte la région d'Aba, le bassin de Dungu ainsi que la région de Faradje correspondent à une vaste pénéplaine plate et marécageuse. Cette monotonie des bas et hauts plateaux est dérangée par quelques bosses granitiques et par des collines qui

correspondent à des zones de roches du Haut-Uele. La région d'Aba constitue, vers l'Est, la ligne de partage des bassins du Congo et du Nil. Étala sur l'immense bassin de la Kibali-Uele, le Haut-Uele est pourvu d'un réseau hydrographique dense et bien réparti.

On rencontre deux types de climat dans la Province :

(i) le climat tropical localisé dans la partie Nord ; et enfin (ii) le climat à saison sèche marquée, en transition entre le climat équatorial et le climat tropical. La température moyenne varie de 19°C à 30°C. Les sols sont riches en fer et en alumine. La Province est couverte de trois formations végétales :

Forêt du type équatorial dense et humide qui couvre, le Sud ainsi que l'Ouest, la savane, située au Nord de la forêt équatoriale et la végétation hétérogène d'altitude.

II.1.2. Contexte Politico-Administratif

La Province du Haut-Uele a été créée par la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 spécialement en son article 2 et rendue effective par la Loi de programmation n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de Nouvelles Provinces, ceci dans le but de rapprocher les administrés de leurs dirigeants et de favoriser un développement intégral et rapide. Soucieux de combler le vide juridique, la Haute hiérarchie a désigné des Chefs de Division Unique pour gérer les nouvelles Provinces jusqu'à la nomination des Commissaires Spéciaux.

Dans la Province du Haut-Uele, cette charge fut confiée à **l'Honorable Célestin BONDONISO BEBISYAME** qui a administré la Province durant la période du 29 Octobre 2015 au 26 mars 2016, date à laquelle **les Honorables Dr Jean-Pierre LOLA KISANGA** et **Prosper MANGADIMA MANGBUKELE** ont été élus respectivement Gouverneur

et Vice-Gouverneur de Province. A l'issue de dernières élections organisées le 10 avril 2019, les **Honorables Christophe BASEANE NANGAA et Christian PITANGA MANGANDRO** ont été respectivement élus Gouverneur et Vice-gouverneur de la Province du Haut-Uele et investis par **l'Ordonnance Présidentielle n°19/047 du 29 avril 2019**.

Ainsi, l'actuelle politique du régionalisme constitutionnel, consacrée par le principe de la libre administration des Provinces permet à la Province du Haut-Uele de disposer des institutions établies, à savoir l'Assemblée Provinciale qui a 20 députés dont 18 élus et 2 coptés parmi lesquels 4 femmes ; et le Gouvernement Provincial dont le format de ce jour est composé de 10 ministres dont 2 femmes ; un Secrétariat Exécutif ; ainsi qu'un éventail des services publics nationaux décentralisés et déconcentrés, des services techniques spécialisés ainsi que des Divisions provinciales des entreprises publiques.

Le Haut-Uele comprend 6 Territoires, 1 Ville, 41 chefferies, 4 secteurs, 3 communes urbaines, 13 communes rurales, 388 groupements et 2 034 villages. La Ville d'Isiro est son Chef-lieu.

Tableau n°1 : Cartographie des villes, territoires, chefferies, secteurs et communes

Ville/Territoire	Secteur/Chefferie/Commune
Isiro	Commune de Kupa
	Commune de Mambaya
	Commune de Mendambo
Rungu	Commune de Kupa
	Chefferie Medje Mango
	Chefferie Mongo Mosi
	Chefferie Ndey
	Chefferie Azanga
	Chefferie Mboli
	Chefferie Mayogo-Mabozo

Ville/Territoire	Secteur/Chefferie/Commune
	Chefferie Mayoyo-Magba
Niangara	Commune rurale Niangara
	Chefferie Okondo
	Chefferie Boime
	Chefferie Mangbetu
	Chefferie Mangbele
	Chefferie Manziga
	Chefferie Kopa
	Chefferie Kereboro
Dungu	Commune de Bamokandi
	Commune de Dungu-Uye
	Commune de Ngilima
	Chefferie Wando
	Chefferie Malingindo
	Chefferie Ndolomo
Faradje	Commune de Laskuri
	Commune de Sambali
	Commune de Zungbi
	Commune rurale de Faradje
	Commune de rurale de Makaro
	Chefferie Dongo
	Chefferie Logo-Doka
	Chefferie Logo-Ogambi
	Commune rurale Tadu
	Chefferie Mondo
	Chefferie Kakwa-Lamada
	Chefferie Logo-Bagela
	Chefferie Logo-Lolia
	Chefferie Logo-Lolia
Watsa	Commune de Gandza
	Commune de Kibali
	Commune de Mongali
	Commune de Mangoro
	Chefferie Andikofa
	Secteur Mari-Minza
	Secteur Kibali
	Secteur Mangbutu
	Chefferie Walesa
	Secteur Gombari
	Chefferie Ateru

Ville/Territoire	Secteur/Chefferie/Commune
	Chefferie Kebo
	Chefferie Andob
Wamba	Commune d'Anaolite
	Commune de Nepoko
	Commune de Wamba
	Chefferie Timoniko
	Commune rurale IBambi
	Chefferie Wadimbisa
	Chefferie Makoda
	Chefferie Bafwangada
	Chefferie Malika Atenu
	Chefferie Mangbele
	Chefferie Malamba
	Chefferie Maha
	Chefferie Bafwakoy
	Secteur Mabudu Malika Baberu
	Chefferie Malika Toriko
	Commune rurale de Durunga

Source : *Annuaire Statistique 2020*

II.1.3. Contexte sociodémographique

La Province du Haut-Uele a une population estimée à 2 528 169 habitants. La densité est de 28 habitants/km². Le Haut-Uele est un espace où cohabitent des populations Zande, Mangbetu, Budu, Lika, Logo, Mayogo, Kakwa, Dongo, Baka, Mondo, Lesse, Manvu, Madhi, Bari, Bangba, Mangbele, Babyeru, Mayanga et pygmées.

Ces populations ont des traditions culturelles diverses et riches en productions artistiques et folkloriques véhiculant des valeurs historiques capables de booster le développement culturel et la citoyenneté responsable au service de la Province et de la République.

Cette mosaïque des tribus, favorisée par le développement d'une culture locale riche et diversifiée, constitue un atout majeur pour le développement du tourisme, auquel l'environnement naturel, dominé par la faune et la flore

du plateau de l'Uele : le Parc de la Garamba, les chutes de Nadumbe, le Château moyenâgeux de Dungu, le Sanctuaire de la Bienheureuse ANOALITE et le Centre géographique de l'Afrique à Niangara, constituent autant des sites propices au développement du tourisme et des infrastructures liées à l'industrie touristique.

Les langues parlées dans la Province du Haut-Uele sont le français, le lingala et Swahili. Le français est la langue de l'Administration et de l'enseignement, alors que le lingala et le swahili, langues nationales, sont utilisées dans l'enseignement aux niveaux maternel et primaire. Les autres langues, appelées « dialectes » ou langues locales sont directement liées aux différents peuples autochtones. Comme la plupart des provinces congolaises, la structure de la population du Haut-Uele présente des caractéristiques des populations des pays en développement où l'on trouve une forte proportion de jeunes et une faible proportion de personnes âgées.

Tableau n° 2 : Répartition des groupes ethniques par Territoire

Territoires	Groupes ethniques
Rungu	Ngbetu, Yogo, Manvu, Pygmées,
Niangara	Zande, Bangba, Madhi, Ngbetu
Dungu	Zande, Baka, Bangba.
Faradje	Logo, Mondo, Kakwa
Watsa	Bari, Mangbutu, Lesse, Manvu, Mayanga, Bangba, Logo,
Wamba	Budu, Lika, Yogo, Mangbetu

Source : Résultats d'enquête réalisée dans les 6 territoires

Le tableau ci-dessus décrit les tribus de base originaires des différents Territoires. Cependant, il est à noter que ce ne sont pas les seuls groupes ethniques et/ou peuples que l'on retrouve dans ces Territoires. Il y a depuis plusieurs années, un métissage culturel composé des ethnies originaires, celles

des Territoires et Provinces voisins. Il est aussi signalé la présence de plusieurs investisseurs étrangers dans la Province du Haut-Uele.

II.1.4. Contexte économique

La Province du Haut-Uele regorge d'importantes ressources minières, agricoles, forestières, animales, énergétiques, aquacoles et touristiques. Du point de vue des ressources minières, son sous-sol contient plusieurs minerais notamment l'or, le fer, les schistes bitumeux, du pétrole et le diamant de joaillerie.

En dehors de l'exploitation industrielle de l'or par la société Kibali Gold Mining, toutes les activités d'exploitation minière se font d'une manière artisanale et sans une grande incidence sur la vie économique locale.

Partant de sa diversité climatique et pédologique, la Province de Haut-Uele est favorable à la production d'une large gamme de cultures sur toute l'étendue du territoire. La végétation de la Province est dominée par les forêts hétérogènes à caractère primitif, les forêts secondaires et les jachères.

L'agriculture est basée sur les cultures vivrières (manioc, riz, maïs, banane plantain, arachide) ; cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile et macadamia qui est encore dans sa phase d'expérimentation) ; les cultures maraîchères (choux, amarante, épinard, carotte, aubergine, concombre, tomate, ciboulette, oignon et pomme de terre) et les cultures fruitières (mangue, orange, citron, avocat, ananas, papaye et pastèque...). Les cultures les plus courantes sont : le manioc, le bananier, le riz, l'arachide, le maïs, l'amarante, les feuilles de patate douce, les piments, l'oseille, les tomates, les ciboulettes, etc.

La Province du Haut-Uele, jadis reconnue comme capitale de l'or vert, est aujourd'hui entrain de connaitre de façon traditionnelle (divagation et races non améliorées) la pratique de l'élevage et plus particulièrement l'élevage des bovins, caprins, ovins, suidés et animaux de basse-cour qui est sujette à des maladies animales/épidémies.

Il est généralement admis qu'elle regorge des ressources minérales abondantes et variées, malheureusement, peu connues et peu exploitées, et dont la plupart se présentent sous forme d'indices. En tout état de cause, parmi les minerais connus de la Province, seuls l'or et le diamant sont actuellement exploités. Le diamant est essentiellement exploité de manière artisanale, tandis que l'or l'est artisanalement, mais aussi industriellement. En effet, sur les 26 Permis d'Exploitation (PE) détenus par des Entreprises Minières dans le Haut-Uele, 17 sont théoriquement actifs, dont 10 appartenant à Kibali Gold Mining, 06 en cas de force majeure, 02 à déchoir et 01 déchu.

S'agissant de l'artisanat minier, la Province du Haut-Uele dispose de 52 Coopératives Minières agréées par le Ministère des Mines et de 27 ZEA dans les Territoires de Faradje et Watsa.

La minéralisation de la plupart de ces ZEA reste sujet à caution. En outre, ±191 Sites d'exploitation minière artisanale sont opérationnels, mais la plupart se retrouvent, soit dans les périmètres concédés aux industriels, soit dans des aires protégées.

Ces exploitants travaillent, quelque exception près, en solo et en partenariat avec des « Investisseurs » étrangers utilisant des engins de génie civil.

Ce mode d'exploitation dite, abusivement, « Exploitation semi-industrielle » cause des dégâts énormes sur l'environnement dans les sites concernés, voire à l'endroit de certains exploitants agricoles.

En ce qui concerne la commercialisation et l'exportation des minerais issus de l'artisanat minier, il existe certes plusieurs Centres de Négoce et/ou Points de vente des minerais à travers la Province, mais la traçabilité et l'exportation desdits minerais posent problème, suite à l'insuffisance de Comptoirs d'achat et de vente appelés à exporter la production issue de l'exploitation artisanale.

III. PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC PROVINCIAL DU HAUT-UELE

III.1. Méthodologie d'élaboration du Programme d'Investissement Public Provincial du Haut-Uele

Le PIPP du Haut-Uele est élaboré suivant les principes d'élaboration repris au point I.2. de ce document. Pendant 10 jours, 25 Experts Provinciaux désignés pour ce faire, ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur la méthodologie de son élaboration, le remplissage de la fiche de projet et sur la base des données informatique de la DPB du Ministère National du Plan.

Cinq groupes de travail ont été constitués selon les 5 secteurs de planification : Secteur de la Gouvernance, Secteur Productif, Secteurs Sociaux, Secteur des Infrastructures et celui de l'Environnement pour amorcer la sélection de leurs projets respectifs dans le PAP 2024-2028 de la Province en toute objectivité.

Après la sélection des projets, les travaux en commissions techniques se sont poursuivis avec le remplissage des fiches sous la facilitation des Experts Nationaux du Ministère du Plan.

Les projets sélectionnés, en cohérence avec les objectifs nationaux et provinciaux de développement, disposent chacun d'une fiche de projet dûment remplie.

Les travaux de remplissage des fiches des projets en commissions se sont déroulés en explorant le PDP, le PAP de la province et autres documents mis à la disposition des équipes formées, tout en s'assurant de la prise en compte de tous les besoins prioritaires de la Province.

Les échanges au sein des groupes étaient ouverts et enrichissants. Les différentes réflexions et discussions aboutissaient toujours au dégagement d'un consensus, de fois sur médiation des modérateurs.

Chaque groupe s'était au préalable choisi un président et un rapporteur. Les travaux des groupes étaient validés en interne, avant la plénière de restitution.

Le document du PIPP ainsi élaboré a été transmis aux autorités pour lecture et amendement. Ainsi, la Province du Haut-Uele est désormais dotée de son tout premier document du PIP, qui est le cadre de référence de la programmation des investissements publics et qui sera incorporé au PIP national.

Plusieurs projets pertinents sont restés en veilleuse, attendant le glissement du PIPP 2024-2026 en PIPP 2025-2027. A cette occasion, de nouveaux projets entreront et ceux exécutés, terminés sortiront du PIP.

Les travaux se sont déroulés à Isiro du Samedi 21 octobre au 01 novembre 2023.

III.2. Résultats du PIPP Haut-Uele 2024-2026

III.2.1. Source de financement (Bailleur)

Le PIPP 2024-2026 du Haut-Uele est essentiellement constitué des projets à financement interne à savoir Ressources propres de la Province et Etat (Pouvoir Central) et des projets à la recherche de financement (financement externe).

Il est évalué à 357 141 075 557,30 FC. Le financement de ces prévisions est espéré de ressources ci-après :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2024-2026

PROVINCE DU HAUT-UELE

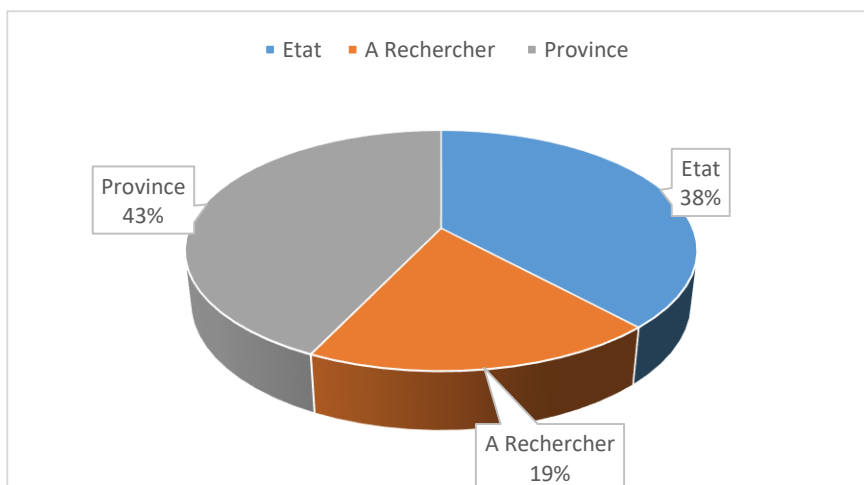
Synthèse par Bailleur (en FC.)

Tableau n°3 Synthèse par Bailleur

	2024	2025	2026	2024-2026
Bailleur: Etat	50 838 201 000,00	43 752 921 000,00	41 747 930 000,00	136 339 052 000,00
Bailleur : A rechercher	24 075 092 559,70	21 983 582 249,70	21 483 856 747,90	67 542 531 557,30
Bailleur: Province	65 040 263 000	52 191 305 000	36 027 924 000,00	153 259 492 000,00
Total				357 141 075 557,30

Source : BDD DPB/Ministère National du Plan

Répartition par Bailleur



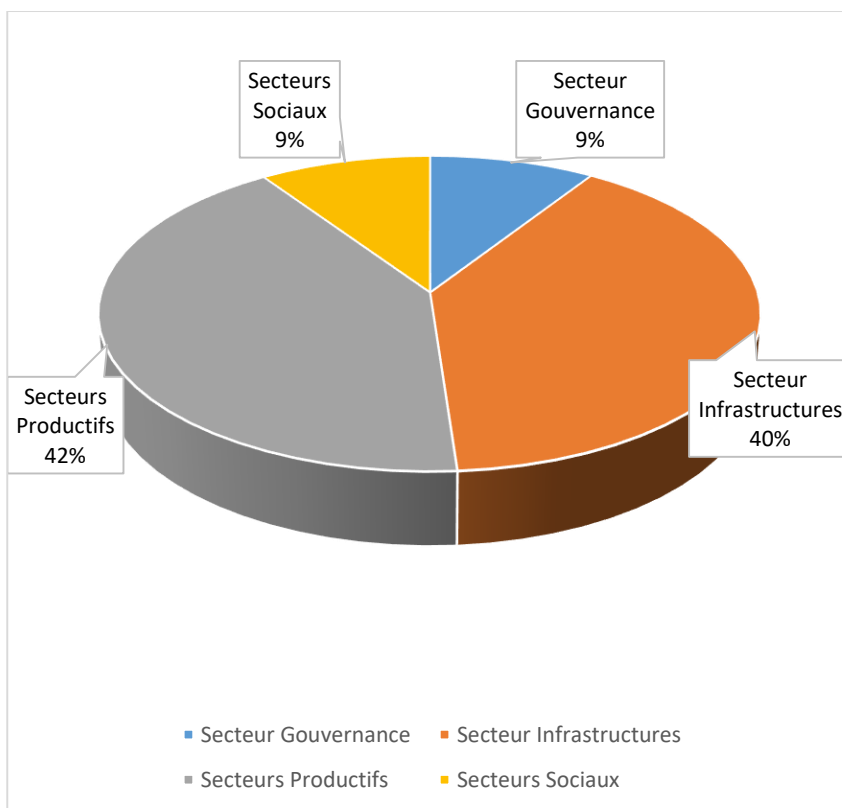
Graphique 1 : Répartition des coûts par Bailleur

III.2.2. Synthèse du PIPP Par Secteur

Les Projets retenus dans le PIPP du Haut-Uele appartiennent aux 5 secteurs de planification à savoir :

- Secteur de la Gouvernance ;
- Secteur productif ;
- Secteurs sociaux ;
- Secteur Infrastructures et
- Secteur Environnement.

Vu la configuration de certaines administrations provinciales par rapport aux 5 secteurs de planification précités, les projets d'investissements issus du Secteur de l'Environnement et du Secteur Productif ont subi une fusion. Ils seront tous logés dans le secteur Productif pour raison de cohérence.



Graphique 2 : Répartition des coûts par Secteur de Planification

Programme d'Investissement Public 2024-2026

PROVINCE DU HAUT-UELE

Synthèse par Secteur (en FC)

Tableau n° 4 Synthèse PIPP par Secteur de Planification

	2024	2025	2026	2024-2026
Secteur Gouvernance	15 310 235 417	13 540 845 107	3 850 708 176	32 701 788 700
Secteur Infrastructures	57 001 128 000	41 395 520 000	43 377 352 000	141 774 000 000
Secteur Productif	53 147 852 143	51 566 282 143	44 048 000 572	148 762 134 857,90
Secteur Sociaux	14 494 341 000	11 425 161 000	7 983 650 000	33 903 152 000
Total Général				357 141 075 557,90

Source : BDD DPB/Ministère National du Plan

Au regard du coût global du PIPP Haut -Uele, la répartition des coûts par secteur se présente de la manière suivante :

- Le secteur productif présente un besoin en investissement estimé à 148.762.134.857,9 ;
- Le secteur des infrastructures avec un coût de 141.774.000.000 FC ;
- Le secteur social avec un coût de 33.903.152.000 FC ;
- Le secteur de la Gouvernance avec un coût de 32.701.788.700 FC.

➤ **SECTEUR PRODUCTIF**

Le besoin en investissement du secteur productif est estimé à 148.762.134.857,9 FC incluant le coût du secteur de l'environnement pour des raisons de configuration administrative de la Province. Selon les analyses diagnostiques définies dans le PDP de la Province du Haut-Uele, le secteur productif est d'une importance majeure pour assurer le décollage de son développement au regard d'un côté, de sa vocation agro-pastorale partant de sa diversité climatique et pédologique ; et de l'autre, son sous-sol regorge des ressources minérales abondantes et variées telles que l'or, le diamant, etc.

Dans le cadre du PIPP 2024-2026, les projets suivants sont prioritairement retenus :

- **Acquisition de 120 tracteurs agricoles, des matériels d'attelage et des outils aratoires ;**
- **Construction d'un complexe administratif abritant la Division Provinciale des Mines ;**
- **Construction de 7 abattoirs publics modernes et industriels ;**
- **Réhabilitation de 667 Km de routes de desserte agricole ;**
- **Construction des puits d'eau potables en faveur des populations rurales ;**
- **Construction du Site du Jardin Botanique et Zoologique à l'interland de la Ville d'Isiro ;**
- **Acquisition d'équipements roulants pour la Coordination Provinciale de l'Environnement.**

➤ SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

Des efforts consentis par le Gouvernement Provincial restent perceptibles à travers la Ville d'Isiro et ses 6 territoires dans la construction et réhabilitation des infrastructures routières (Routes nationale et interprovinciale) en vue de désenclaver la Province du Haut-Uele et aussi intensifier les échanges commerciaux avec les pays voisins tels que l'Ouganda et le Soudan du Sud.

En ce qui concerne les infrastructures énergétiques, la nouvelle Province a un taux très faible de couverture au regard d'une demande croissante en énergie électrique nonobstant la présence de la SNEL et l'existence de quelques barrages hydro-électriques privés de la Société KIBALI Gold Mines et la SOKIMO en Territoire de Watsa et une microcentrale au chef-lieu du Territoire de Rungu.

Le réseau aéroportuaire de la Province, constitué de plusieurs aérodromes disséminés à travers les 6 Territoires (Doko, Evaza, Dusu, Nebobongo, Faradje, Nagero, Babetua, Mambati, Niangara, Mungbere, Egbita, etc.) et d'un aéroport national à Isiro avec une piste de 2 600 m qui nécessite des travaux de réhabilitation et des équipements de balisage pour accroître le trafic aérien.

Les 4 projets prioritaires pour le PIPP triennal dans ce secteur sont :

- **Construction des ponts métalliques avec de nouvelles structures adaptées à l'évolution du trafic ;**
- **Construction du barrage hydroélectrique de Nadumbe ;**
- **Réhabilitation de la RPP 426 et 420 (Isiro-Rungu-Niangara-Dungu-Faradje) ;**
- **Réhabilitation de l'aéroport national d'Isiro-Matari ;**

➤ SECTEUR DE LA GOUVERNANCE

La Gouvernance représente un coût estimatif de 32.701.788.700 FC pour la période 2024-2026. En tant que nouvelle Province, des défis majeurs sont à relever notamment en ce qui concerne le renforcement du cadre infrastructurel et fonctionnel des services publics. A cet effet, plusieurs projets de construction des bâtiments des administrations du pouvoir exécutif, judiciaire et des Divisions Provinciales et des acquisitions d'équipements sont retenus pour la période 2024-2026 dont les plus prioritaires sont les suivants :

- **Construction du bâtiment administratif de la Division Provinciale du Plan ;**
- **Construction de l'hôtel du Gouvernement Provincial ;**
- **Acquisition d'un logiciel pour le renforcement de la gestion des finances publiques provinciales ;**
- **Construction des bâtiments administratifs des divisions provinciales.**

➤ SECTEURS SOCIAUX

Les secteurs sociaux représentent, au regard de la répartition des coûts par secteur, une enveloppe estimée à **33 903 152 000 FC** allouée aux investissements pour la période triennale. La Province de Haut-Uele compte une dizaine d'établissements d'enseignement supérieur et universitaire répartie dans 4 territoires à savoir Dungu, Faradje, Watsa et Wamba.

A ces 4 territoires précités s'ajoute la Ville d'Isiro. Mais à l'heure actuelle il se pose un problème sérieux en termes d'infrastructures d'accueil (auditoires, amphithéâtres, homes des étudiants, etc.) pour faire face à une demande de plus en plus croissante.

Dans le domaine de la santé, nonobstant la présence de quelques infrastructures sanitaires de base à l’instar des hôpitaux de référence et secondaires, la prise en charge médicale demeure précaire dans la Province. Le manque d’un hôpital provincial de référence répondant aux standards modernes demeure un problème majeur obligeant certains patients au tourisme médical hors province.

Par ailleurs, le manque des infrastructures immobilières appropriées pour la Division des Affaires humanitaires et Solidarité Nationale ainsi que la non-implantation des antennes au niveau local fragilisent la coordination des interventions lors des crises humanitaires occasionnées par les mouvements importants des populations, des catastrophes naturelles dont les inondations, les incendies, etc.

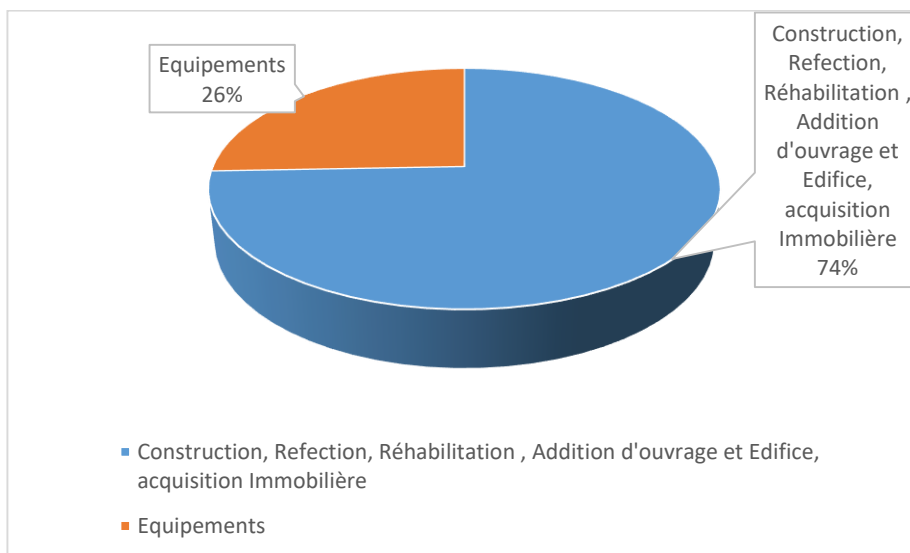
Enfin, dans le domaine des sports l’on dénote une insuffisance criante des infrastructures sportives et une détérioration avancée des infrastructures existantes. Au vu de cette analyse diagnostique, les projets d’investissements prioritaires retenus dans ce secteur pour la période 2024 –2026 sont les suivants :

- **Construction d’un stade omnisport dans la Ville d’Isiro ;**
- **Construction d’un hôpital provincial de référence ;**
- **Construction d’un bâtiment pour la Division Provinciale des Actions humanitaires ;**
- **Construction de 75 salles de cours des établissements universitaires.**

III.2.3. Synthèse du PIPP par Nature économique

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2024-2026
PROVINCE DU HAUT-UELE
Synthèse PIPP par Nature économique
Tableau Synthèse n° 5 PIPP par Nature économique

Nature Economique	2024	2025	2026	2024-2026	%
Construction, Réfection, Réhabilitation, Addition d'ouvrage et Edifice, acquisition Immobilière	100 527 896 559,70	87 208 728 249,70	75 026 510 747,90	262 763 135 557,30	74,4060637
Equipements	38 094 460 000,00	29 387 880 000,00	22 902 000 000,00	90 384 340 000,00	25,5939363
Total				353 147 475 557,30	



Graphique 3 : Répartition des coûts par nature économique

La nomenclature de dépenses admet pour les investissements publics la **classe 7** comprenant les **équipements** et la **classe 8** constituée des **Construction, Réfection, Réhabilitation, Addition d'ouvrages et édifices, et Acquisitions immobilières**. Le PIPP 2024-2026 accorde une place de choix aux investissements de la classe 8 qui occupent 74% de l'ensemble des projets par rapport à ceux de la classe 7 qui représentent 26% comme le démontrent le graphique ci-haut.

Ceci se justifie énormément par le manque d'infrastructures adéquates dans plusieurs secteurs de planification. Le grand défi restant donc centré sur le développement des infrastructures susceptibles d'apporter pour :

- **Les secteurs Sociaux** : l'amélioration de l'accès aux soins de santé de qualité et à l'enseignement de qualité ; la protection des personnes vulnérables ; l'encadrement des populations sinistrées (déplacés internes et réfugiés) et la promotion du genre.

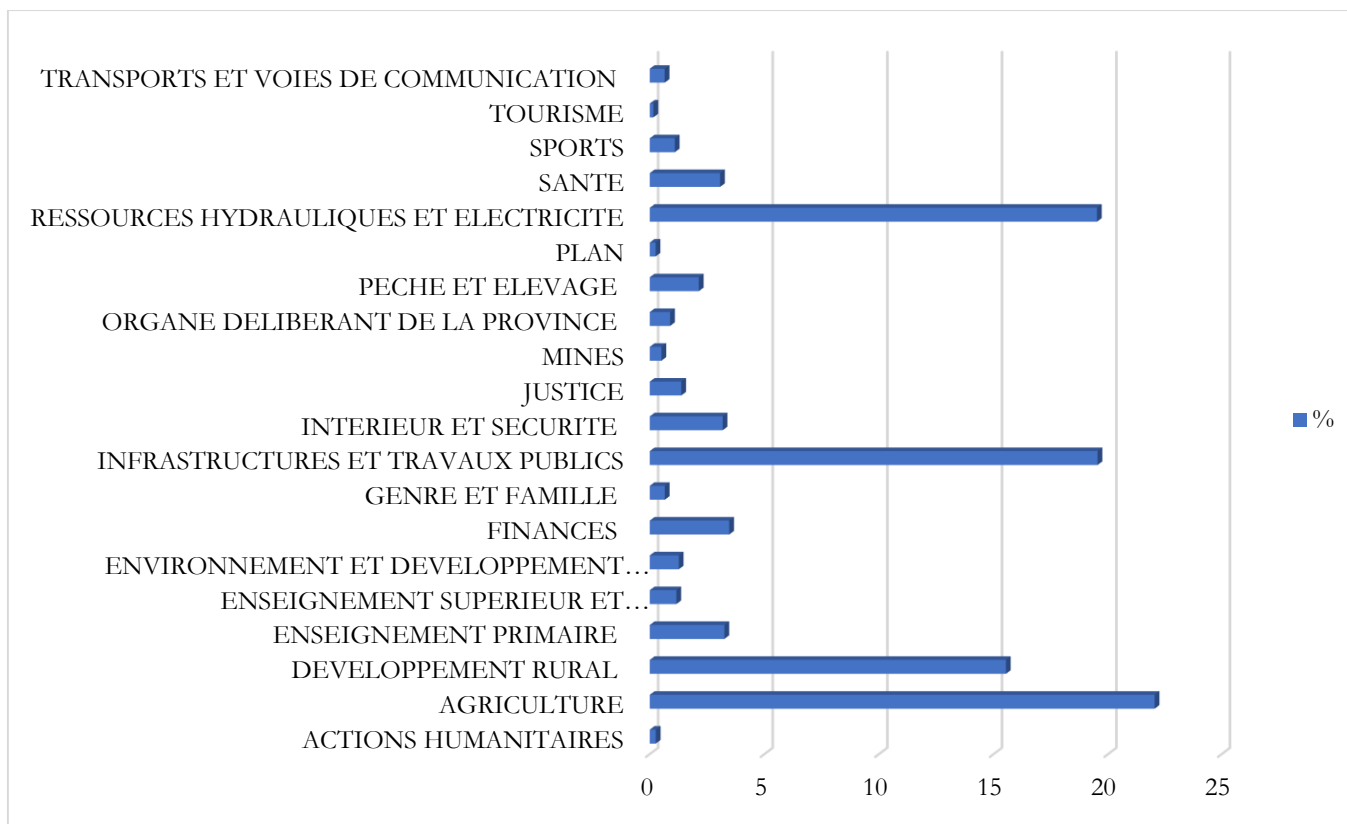
- **La gouvernance** : La dotation des cadres de travail adapté pour les services étatiques dans l'optique de renforcer la bonne gouvernance, de restaurer l'autorité de l'Etat et d'améliorer la mobilisation des recettes.
- **Secteur Productif** : Le développement des infrastructures agroindustrielles, le développement du secteur touristique et l'encadrement des artisans du secteur minier afin qu'ils se mutent en petites mines.
- **Secteur des Infrastructures** : Amélioration des conditions de transport inter provincial du secteur routier, fluvial et aérien ; amélioration du taux de desserte en électricité et en eau potable dans les grandes agglomérations.
- **Secteur de l'Environnement** : La préservation, l'amélioration et la valorisation l'environnement ainsi que les ressources naturelles que regorge la Province.

III.2.4. Synthèse du PIPP Haut-Uele par Ministère

Tableau n° 6 Synthèse PIPP par Ministère

Section /Ministère	2024	2025	2026	2024-2026	%
ACTIONS HUMANITAIRES	468 751 000	468 751 000	0	937 502 000	0,262501869
AGRICULTURE	27 746 795 000	27 995 225 000	23 001 372 000,00	78 743 392 000,00	22,04825975
DEVELOPPEMENT RURAL	19 136 000 000	17 524 000 000	18 824 000 000,00	55 484 000 000,00	15,5355975
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	4 302 740 000	3 982 160 000	3 341 000 000,00	11 625 900 000,00	3,255268239
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE	1 381 250 000	1 381 250 000	1 381 250 000	4 143 750 000,00	1,160255788
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	2 236 000 000	1 508 000 000	780 000 000,00	4 524 000 000,00	1,266726319
FINANCES	10 710 000 000	1 662 000 000	0,00	12 372 000 000,00	3,464177281
GENRE ET FAMILLE	780 000 000	780 000 000	780 000 000	2 340 000 000,00	0,655203268
INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	27 570 128 000	19 732 520 000	22 473 352 000,00	69 776 000 000,00	19,53737746
INTERIEUR ET SECURITE	1 038 000 000	9 273 000 000	1 044 000 000,00	11 355 000 000,00	3,17941586
JUSTICE	2 636 000 000	1 478 000 000	789 000 000,00	4 903 000 000,00	1,372846848
MINES	910 000 000	910 000 000	0,00	1 820 000 000,00	0,509602542
ORGANE DELIBERANT DE LA PROVINCE	771 662 688	809 613 312	1 581 276 000,00	3 162 552 000,00	0,885518977
PECHE ET ELEVAGE	2 896 200 000	3 406 200 000	1 331 200 000,00	7 633 600 000,00	2,137418662
PLAN	154 572 729	318 231 795	436 432 176,00	909 236 700,00	0,254587546

Section /Ministère	2024	2025	2026	2024-2026	%
RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE	27 872 000 000	20 904 000 000	20 904 000 000,00	69 680 000 000,00	19,51049733
SANTE	6 261 600 000	3 513 000 000	1 181 400 000,00	10 956 000 000,00	3,067695303
SPORTS	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	3 900 000 000,00	1,092005447
TOURISME	222 857 142,70	222 857 142,70	111 428 571,90	557 142 857,30	0,156000778
TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION	1 559 000 000	759 000 000	0	2 318 000 000,00	0,649043238



Graphique 4 Répartition par Ministère

IV. EXECUTION ET SUIVI-EVALUATION DU PIPP

L'exécution des projets consiste à la mise en œuvre des activités et tâches planifiées suivant les méthodes précises en vue d'atteindre les objectifs fixés.

L'exécution présente deux volets étroitement liés : l'exécution financière et l'exécution physique.

IV.1. Exécution financière

Avant d'être payées, les dépenses publiques sont engagées, liquidées et ordonnancées. L'engagement, la liquidation et l'ordonnancement constituent la phase administrative de la dépense, tandis que le paiement correspond à la phase comptable de la dépense.

L'engagement est l'acte par lequel un agent administratif habilité, crée ou constate une obligation de l'Etat qui entraîne une dépense publique.

L'exécution du PIPP suppose une bonne maîtrise des procédures budgétaires par les gestionnaires de crédit. Pour ce faire, les acteurs de la mise en œuvre du PIPP doivent s'imprégner des documents et textes de référence ci-après :

- La loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, telle que modifiée par la Loi n°18/010 du 09 juillet 2018 ;
- La loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics en RDC ;
- La loi n°18/016 du 09 Juillet 2018 relative au Partenariat Public privé ;
- Le décret n° 22/37 du 29 Octobre 2022 portant gouvernance budgétaire ;
- Le décret n° 13/050 du 06 Novembre 2013 portant Règlement général sur la Comptabilité publique,
- Le rapport d'évaluation du projet et
- Le protocole d'accord en cas de financement sur ressources extérieures.

IV.2. Exécution Physique

L'exécution des projets PIPP est généralement confiée à une unité de gestion de projet dont le fonctionnement peut être assuré par des agents publics ou une agence d'exécution sous le contrôle de l'Administration porteuse du projet.

Il s'agit notamment de :

- un organisme autonome ;
- une entreprise ou un établissement public ;
- un autre service déconcentré.

IV.2.1. Acteurs de mise en œuvre du PIPP

➤ Provinces et Entités Territoriales Décentralisées

La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour, a consacré la décentralisation comme nouveau mode de gestion des affaires publiques en créant deux niveaux d'exercice du pouvoir d'Etat et trois paliers de gouvernance.

Elle consacre sur pied de l'article 3 alinéa 3, les principes de la libre administration des Provinces et de l'autonomie de gestion de leurs ressources financières, économiques, techniques et humaines.

Le rôle des structures décentralisées est de promouvoir le développement socio-économique et de garder un droit de regard sur toutes les activités publiques menées sur leurs territoires.

Dans cette optique, les gouvernements provinciaux et les animateurs des ETD devront assurer (i) l'appropriation du PIPP ; (ii) la coordination des actions de développement sur leur territoire et (iii) le suivi-évaluation des programmes et projets.

➤ Organisations de la Société Civile

Les Organisations de la Société Civile (Syndicats, confessions religieuses, patronat, organisations non gouvernementales, etc.) assurent l'intermédiation entre les populations, les PTF et l'Etat. A cet effet, leur rôle dans la mise en œuvre du PIPP se traduit par :

- (i) l'appui à l'appropriation de cet outil de planification ;
- (ii) l'appui à la mobilisation des ressources et
- (iii) le suivi-évaluation citoyen de l'exécution des programmes et projets.

➤ Partenaires Techniques et Financiers

Les PTF ont la mission d'accompagnement technique et financier de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des programmes et projets du Gouvernement Provincial. A ce titre, ils ont un rôle à jouer dans cette mise en œuvre et le suivi-évaluation du PIPP qui est un instrument privilégié de plaidoyer pour la mobilisation des ressources.

IV.3. Mécanisme de suivi-évaluation du PIPP

Le mécanisme de suivi-évaluation du PIPP comprend la stratégie, le cadre institutionnel, le système d'information et le processus de la revue annuelle globale. L'objectif global est de mettre en place un système d'information pour le suivi-évaluation afin d'asseoir le processus de prise de décision par les autorités à différents niveaux à base des statistiques fiables.

De façon spécifique, il s'agit de :

- assurer le suivi d'exécution des programmes/projets pour constater les progrès et/ou les retards dans la réalisation des activités et objectifs fixés ;
- mesurer et fournir régulièrement les informations sur l'évolution des indicateurs des résultats ;
- évaluer les changements induits par la mise en œuvre des

- programmes/projets en vue d'orienter la prise de décision ;
- identifier, localiser et analyser les facteurs de réussite et/ou de blocage ;
 - renforcer les capacités de différents acteurs ;
 - assurer une communication entre les acteurs de développement.

IV.3.1. Suivi-évaluation au niveau provincial et des ETD

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PIPP est coordonné par le Ministère ayant le Plan dans ses attributions, avec l'appui technique de la Division Provinciale du Plan ainsi que de l'Administration centrale du Plan. Les Ministères Sectoriels Provinciaux et les autres services en charge de l'exécution des programmes et projets sont également impliqués dans cet exercice.

L'organisation de suivi-évaluation au niveau provincial respecte les principes et les processus définis au niveau central. Il importe de signaler que la revue annuelle globale est présidée par le Gouverneur de Province.

Par ailleurs, chaque Entité Territoriale Décentralisée est tenue d'organiser la revue annuelle de suivi-évaluation de la mise en œuvre de son programme ou projet en impliquant toutes les parties prenantes. Le rapport de revue est transmis au Gouverneur de Province.

V. RISQUES ET FACTEURS DE REUSSITE

V.1. Risques

Globalement, les risques à survenance probable en RDC peuvent être d'ordre politique, institutionnel, sécuritaire et naturel ou des risques liés au financement, à la croissance et aux capacités de l'administration à conduire efficacement les grands projets d'investissements programmés dans ce PIPP.

Tableau n° 7 Risques et Moyens de Mitigation

N°	Risques	Moyens de mitigation
1	Risques d'ordre politico-institutionnel	Organiser des élections libres, transparentes, inclusives et apaisées
2	Risques d'ordre sécuritaire	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la cohésion nationale et inter-ethnique au niveau interne,• Envisager les options diplomatiques, militaires et stratégiques efficaces.
3	Risques naturels	Assurer une veille stratégique pour répondre efficacement aux aléas de catastrophes naturelles ou anthropiques et limiter leurs impacts sur la vie de la nation.
4	Risques liés au financement du PIPP	<ul style="list-style-type: none">• Engager le plaidoyer auprès des bailleurs pour mobiliser les ressources ;• Mobiliser et rationaliser les ressources.
5	Risques liés à la capacitation des Administrations	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la capacité des Administrations ;• Rendre opérationnel le dispositif de suivi-évaluation du PIPP.

V.2. Facteurs de réussite

Les facteurs ci-dessous présagent de la réussite du PIPP 2024-2026. Il s'agit de :

- L'engagement politique manifeste et efficace ;
- Le choix de projets susceptibles de booster le développement de la Province du Haut-Uele ;
- L'adhésion des Institutions et Ministères au PIPP ;
- Les réformes en cours pour une meilleure gestion des investissements publics ;
- La volonté des partenaires au développement pour appuyer la Province ;
- Le respect de la pluri annualité dans la budgétisation ;
- La coordination effective par le Ministère Provinciale du Plan ;
- La redevabilité de toutes les parties prenantes ;
- Le dynamisme des acteurs impliqués dans l'exécution, suivi et évaluation des projets ;
- Le renforcement des capacités des experts provinciaux dans l'élaboration et la sélection des projets.

ANNEXES

ANNEXE 1

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2024-2026

PROVINCE DU HAUT-UELE

Liste de projets par Section et Chapitre (en millions de CDF)

	Cout	2024	2025	2026	2024-2026
19 ORGANE DELIBERANT PROVINCIAL OU LOCAL	3 163	100,0	100,0	100,0	300,0
19150 Cabinet du Gouverneur	3 163	711,6	809,6	1 581,2	3 102,4
001 Construction des bâtiments Administratifs des Divisions Provinciales de (l'Intérieur, Justice, Droits Humains, Budget, Finances et Fonction Publique)	3 163	100,0	100,0	100,0	300,0
25 INTERIEUR ET SECURITE, SECURITE, DECENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIERES	3 120	915,0	9 150,0	917,0	10 982,0
25401 Division Provinciale	3 120	915,0	9 150,0	917,0	10 982,0
001 Construction de l'hôtel du Gouvernement provincial	3 120	915,0	9 150,0	917,0	10 982,0
30 FINANCES	12 372	9 294,0	954,0	0,0	708,0
30401 Division Provinciale	12 372	9 294,0	954,0	0,0	708,0
002 Acquisition d'un logiciel pour le renforcement de la gestion des finances publiques	9 540	8 586,0	954,0		
001 Construction de 4 postes de péage modernes	2 832	708,0	0,0	0,0	708,0

	Cout	2024	2025	2026	2024-2026
32 PLAN	909	154,6	318,2	436,4	909,2
32401 Division Provinciale	909	154,6	318,2	436,4	909,2
001 Construction de bâtiment administratif de la Division Provinciale du Plan	909	154,6	318,2	436,4	909,2
34 JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX	4 903	2 461,0	1 303,0	789,0	4 553,0
34401 Division Provinciale	4 903	2 461,0	1 303,0	789,0	4 553,0
001 Construction de 3 bâtiments carcéraux et administratifs	1 378	514,0	514,0	0,0	1 028,0
006 Construction de 7 bâtiments des tribunaux de paix et parquets y afférents	3 525	1 947,0	789,0	789,0	3 525,0
37 SANTE	11 736	6 261,6	3 513,0	1 181,4	10 956,0
37401 Division Provinciale	11 736	6 261,6	3 513,0	1 181,4	10 956,0
Acquisition d'équipements de Transport (8 VEHICULES ET 54 MOTOS TOUT TERRAIN)	1 950	390,0	390,0	390,0	1 170,0
Construction d'un bâtiment de la Division Provinciale de la Santé et de l'Inspection Provinciale de la Santé	1 872	1 123,2	748,8	0,0	1 872,0
Construction d'un Hôpital Provincial	7 914	4 748,4	2 374,2	791,4	7 914,0
38 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	14 967	2 966,3	2 645,8	2 004,6	7 616,7
38401 Division Provinciale	14 967	2 966,3	2 645,8	2 004,6	7 616,7
001 Acquisition d'équipements de transport	1 603	961,7	641,2	0,0	1 602,9
002 Construction de 20 écoles d'enseignement primaire et secondaire	13 364	2 004,6	2 004,6	2 004,6	6 013,8
40 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE	5 525	0,0	1 381,3	1 381,3	2 762,5

	Cout	2024	2025	2026	2024-2026
40401 Division Provinciale	5 525	0,0	1 381,3	1 381,3	2 762,5
001 Construction des 75 salles de cours pour les Institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire	5 525	0,0	1 381,3	1 381,3	2 762,5
42 INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	85 456	24 976,3	18 003,3	21 032,4	64 012,0
42401 Division Provinciale	85 456	24 976,3	18 003,3	21 032,4	64 012,0
002 Réhabilitation de la RN 25 (ISIRO– NIANIA)	15 680	0,0	1 348,5	1 787,5	3 136,0
200 Construction des ponts métalliques adaptés à l'évolution de trafic	28 816	10 373,4	6 915,6	5 763,0	23 052,0
001 Réhabilitation de la RP 426 (ISIRO– RUNGU –NIANGARA DUNGU-FARADJE)	25 280	14 602,9	4 345,3	6 331,8	25 280,0
44 AGRICULTURE	78 743	27 746,8	27 995,2	23 001,4	77 930,0
44401 Division Provinciale	78 743	27 746,8	27 995,2	23 001,4	77 930,0
200 Acquisition de 120 tracteurs agricoles , des matériels d'attelage ² et des outils aratoires	76 340	26 719,0	26 719,0	22 902,0	76 340,0
001 Construction d'infrastructures d'entreposage des produits agricoles	1 590	621,1	869,5	99,4	1 590,0
300 Acquisition et équipements divers pour la sensibilisation, structuration et professionnalisation des Acteurs et agriculteurs	813	406,7	406,7		
45 DEVELOPPEMENT RURAL	93 132	18 576,0	16 964,0	16 964,0	52 504,0
45401 Division Provinciale	93 132	18 576,0	16 964,0	16 964,0	52 504,0
004 Construction du Bâtiment Administratif de l'inspection provinciale de développement rural	312	312,0	0,0	0,0	312,0
002 Réhabilitation des ouvrages d'Arts (ponts, dalots) et pose des buses au niveau des cours d'eaux des Routes de desserte agricoles.	7 800	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0

	Cout	2024	2025	2026	2024-2026
001 Réhabilitation des routes de desserte agricoles avec les engins de génie civil	5 200	1 300,0	0,0	0,0	1 300,0
005 Construction de 7 microcentrales hydroélectriques dans les 6 Territoires et la Ville d'Isiro.	76 440	15 288,0	15 288,0	15 288,0	45 864,0
003 Construction des puits d'eau potables en faveur des populations rurales	3 380	676,0	676,0	676,0	2 028,0
48 MINES	1 820	910,0	910,0	0,0	1 820,0
48401 Division Provinciale	1 820	910,0	910,0	0,0	1 820,0
001 Construction d'un complexe administratif abritant la Division des MINES	1 820	910,0	910,0	0,0	1 820,0
50 RESSOURCES HYDRAULIQUE ET D'ELECTRICITE	871 000	27 872,0	20 904,0	20 904,0	69 680,0
50401 Division Provinciale	871 000	27 872,0	20 904,0	20 904,0	69 680,0
001 Construction du barrage Hydroélectrique de NADUMBE	871 000	27 872,0	20 904,0	20 904,0	69 680,0
51 TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION DESENCLAVEMENT	2 968	1 424,0	669,0	0,0	2 093,0
51401 Agence de promDivision Provinciale	2 968	1 424,0	669,0	0,0	2 093,0
001 Acquisition de 2 camions anti-incendie	918	459,0	459,0	0,0	918,0
002 Acquisition d'un bac flottant au Beach KIBALI A RAMBI	650	130,0	0,0	0,0	130,0
005 Réhabilitation et balisage de l'aéroport national d'Isiro Matari	750	315,0	210,0	0,0	525,0
56 ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	6 084	2 236,0	1 508,0	780,0	4 524,0
56401 Division Provinciale	6 084	2 236,0	1 508,0	780,0	4 524,0

	Cout	2024	2025	2026	2024-2026
001 Acquisition équipement roulant pour la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable.	520	312,0	208,0	0,0	520,0
002 Construction de 2 dispensaires vétérinaires	1 040	520,0	520,0	0,0	1 040,0
004 Construction du bâtiment administratif de l'antenne provinciale du Fonds Forestier National	312	312,0	0,0	0,0	312,0
003 Construction du bureau de représentation de l'ICNN	312	312,0	0,0	0,0	312,0
005 Construction du site du jardin botanique et zoologique à l'inter land de la ville d'Isiro.	3 900	780,0	780,0	780,0	2 340,0
57 TOURISME	780	222,9	222,9	111,4	557,1
57401 Division Provinciale	780	222,9	222,9	111,4	557,1
001 Construction des parcs de Loisirs	780	222,9	222,9	111,4	557,1
60 SPORTS	7 800	1 300,0	1 300,0	1 300,0	3 900,0
60401 Division Urbaine	7 800	1 300,0	1 300,0	1 300,0	3 900,0
Construction d'une infrastructure d'encadrement du Sport (STADE OMNI SPORT)	7 800	1 300,0	1 300,0	1 300,0	3 900,0
64 ACTIONS HUMANITAIRES	938	468,8	468,8		
64401 Division urbaine	938	468,8	468,8		
Construction d'un Bâtiment de la Division Provinciale des actions Humanitaires et Solidarité Nationale	938	468,8	468,8		
65 GENRE ET FAMILLE	780	780,0	780,0	780,0	2 340,0
65401 Division urbaine	780	780,0	780,0	780,0	2 340,0

	Cout	2024	2025	2026	2024-2026
Construction d'un Bâtiment de la Division Provinciale et des bureaux des Antennes du Genre Famille et Enfant dans Les 6 Territoires	780	780,0	780,0	780,0	2 340,0
82 PECHE ET ELEVAGE	10 296	2 896,2	3 406,2	1 331,2	7 633,6
82200 Secrétariat Général à la Pêche et élevage	4 056	811,2	811,2	811,2	2 433,6
001 Construction des 104 Tueries de la Province	4 056	811,2	811,2	811,2	2 433,6
82401 Division Provinciale	6 240	2 085,0	2 595,0	520,0	5 200,0
001 Construction d'infrastructures de fermes publiques modernes	2 600	520,0	520,0	520,0	1 560,0
200 Construction de 7 Abattoirs publics industriels et 1 Station Zoo Technique	3 640	1 565,0	2 075,0	0,0	3 640,0
Total général	1 216 492	139 953,5	117 927,8	99 259,7	357 141,07

ANNEXE 2

République Démocratique du Congo
Ministère du Plan
Direction de la Programmation et Budgétisation

FICHE DE PROJET

Etape : Identification Sélection

Ministère / Institution : _____

Service / Société d'Etat : _____

N° projet : Libellé :

Compétence :

Province : Secteur prioritaire :

Secteur du projet		Ss-secteur	
Nature d'investissement			
Province			
Ville/Territoire			
Commune/Secteur/Chefferie			

Rattachement PDP	
- Pilier	
- Objectif stratégique	
- Axe	
- Objectif spécifique	
Rattachement stratégie sectorielle	
- Programme budg.	
- Action	

Justification du projet	
- Problème identifié	
- Situation actuelle	
- Situation visée	

Objectifs visés	
Objectif global	
Objectif spécifique 1	
Objectif spécifique 2	
Objectif spécifique 3	
Résultats attendus	
- Résultat 1	
- Résultat 2	
- Résultat 3	
Bénéficiaires directs	
- Descriptif	
- Aspect Genre	
Bénéficiaires indirects	
- Descriptif	
- Aspect Genre	
Effets/Impacts	
- Effet / Impact 1	
- Effet / Impact 2	
- Effet / Impact 3	

Date de début prévue Date de fin prévue Durée prévue (en mois)

Principales activités (planning)	Année 1	Année 2	Année 3	Autres
1-				
2-				
3-				
4-				
5-				

Indicateurs de résultats	Année 1	Année 2	Année 3	Autres
1-				
2-				
3-				

Indicateurs d'effets / impacts (Formule de calcul)	Année de référence / valeur de référence	Année 1	Année 2	Année 3
1-				
2-				
3-				

Aspect financier

(en milliers FC)

Coût du Projet :

Répartition des coûts par grandes masses					
Rubriques	Année 1	Année 2	Année 3	Autres	Total
1- Etudes					
2- Acquisition de terrains					
3- Construction/réhabilitation					
4- Equipements					
5- Frais de mise en œuvre					
6- Autres					
Total					

Plan de financement						
Sources de financement	Prêt / don	Année 1	Année 2	Année 3	Autres	Total
1- Etat						
2-						
3-						
4-						
5- En négociation						
6- A rechercher						
Total						

Coûts récurrents après mise en exploitation (par an)					
Rubriques	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année std
1- Charges salariales					
2- Matières & consommables					
3- Eau/électricité/tél...					
4- Entretien / maintenance					
5- Autres					
Total					

Aspect institutionnel

Pendant le projet	
1- Maitre d'ouvrage	
2- Maitre d'œuvre	
Après le projet	
Structure responsable	

Nombre d'emplois créés

dont femmes

(en milliers FC)

Gains économiques estimés					
Rubriques	Année 1	Année 2	Année 3	Autres	Total
1-					
2-					
3-					
4-					
Total					

Impacts environnementaux	Si négatif, mitigation
1-	
2-	
3-	

Risques portant sur la réalisation du projet / Mitigation	
Risques	Mitigations
1-	
2-	
3-	
4-	
5-	

Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		
Risques	Mesures si atténuation	Mesures si adaptation
1-		
2-		
3-		
4-		
5-		

Commentaire libre

Si étape de sélection

Études réalisées

Nature de l'étude	Date de fin	Montant



Responsable du dossier

Téléphone

email

Date :

Signature

BIBLIOGRAPHIE

1. Décret n°22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire
2. Décret n°23/18 du 31 mai 2023 portant gestion des investissements publics
3. Arrêté Provincial n°01/CBN/121/CAB/PROGOU/P.H-U/2021 du 11/11/2021 modifiant et complétant l'Arrêté Provincial n°01/CBN/008/CAB/PROGOU/P.H-U/2019 du 18/09/2019 fixant les attributions des ministères.
4. Circulaire n°001/CAB/MINETAT/MIN.PLAN/2023 fixant les orientations spécifiques pour l'élaboration des prévisions des dépenses en capital pour l'exercice budgétaire 2024
5. Programme de Développement Provincial 2024-2028, Province de Haut -Uele
6. Programme d'Actions Prioritaires (PAP) de la Province du Haut-Uele
7. Nomenclature budgétaire de la RDC, Tome II : Dépenses, Minist7re du Budget, Secrétariat Général du Budget, Edition 2015, Kinshasa, décembre 2015 ;
8. Carte postale de la Province du Haut- Uele, Août 2019

EQUIPE DE REDACTION

PILOTAGE ET COORDINATION

Excellence Patrick BEKANENI BOYEKOMBO	Ministre provincial du Plan, Budget, Portefeuille, Investissements, Entrepreneuriat, Partenariat Public-Privé, Transport et Voies de communication
--	--

Supervision

Daniel EPEMBE MOSANGO	Secrétaire Général au Plan
Célestin BIRERE KASHABAGANYO	Directeur de la Programmation et Budgétisation/Ministère du Plan
Annie KINZAMBI MEYA	Chef de Division/Ministère du Plan
Bruce GAMBA SONGA	Expert en Planification
Fabien FUANDA-A-FUANDA	Expert en Planification

Comité restreint de rédaction

Annie KINZAMBI MEYA	Chef de Division/Ministère du Plan
Bruce GAMBA SONGA	Expert en Planification
Fabien FUANDA-A-FUANDA	Expert en Planification
Jérôme ASEANI PALIANA	Chef de Cabinet du Ministre du Plan et Budget
Remy BANGBOSO ABONGA	Conseiller juridique du Ministre du Plan
Dieu-Merci MOTOMANE BAFIABANO	Conseiller du Ministre du Plan et Transports
Viviane GAMBOLIPAY PHILACTOUS	Membre
Roger MANDINGWE ABWAU	Membre
CT Jean le Bon ZALANI BALITIKO	Membre
Me Bruno TETAY NDIAMA	Membre
Jean-Marie MAGO TAKANYATO	Membre

Groupes Thématiques

Secteur Gouvernance

Jean le Bon ZALANI BALITIKO	Président
François ABEATSHOKPA BANAKUNOKIO	Rapporteur
Jérémie KENGA MULUMBA	Membre
Marie MEPO AKENAME	Membre
Agnès MIDIBEYO ANINYESI	Membre

Secteurs sociaux	
Roger MANDINGWE ABWAU	Président
Louise BANDINIKAY UNGUO	Rapporteur
Dieu-Merci ASEMBO ESANOTO	Membre
Edith FIMIMONGA NGASONI	Membre
Secteurs Productifs	
Viviane GAMBOLIPAY PHILACTOUS	Présidente
Dr Obadi MUMBERE MUHIMBA	Vice-président
Micheline BASAY BAKYABOTANE	Rapporteur
Richard ATATO ABIANDROA	Membre
Alexandre NGAMATINO KOKYAKAKE	Membre
David ASSOBE BATANENI	Membre
Secteur des Infrastructures	
Me Bruno TETAY NDIAMA	Président
Arthur KPARAGUME MBOLI	Rapporteur
Prof Jean-Claude LIKOSI ATAMBANA	Membre
Judicaël TAKUYA LOKOSSA	Membre
Joël MUTILENGE TAMFUMU	Membre
Secteur de l'Environnement et Développement Durable	
Jean-Marie MAGO TAKANYATO	Président
Dr Jacques AKONANGANA ANGYESSE	Rapporteur
Jeanine NDIBANENI ATHOO	Membre
Maurice MBALI DUABO	Membre
Emmanuel KUGINE MBUSATI	Membre

